**DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

**À LA CATÉGORIE « BEA » DU PERMIS DE CONDUIRE**

# Définition

Le permis B à embrayage automatique (BEA) ou permis à boite automatique autorise la conduite de véhicule à boite de vitesse automatique et/ou manuelle mais avec obligatoirement un embrayage automatique.

# Programme de Formation

Une évaluation de départ.

Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d’heures moyen et le coût de la formation

# Une formation théorique

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l’élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d’un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

# Une formation pratique

13 heures de formation

Après l'obtention de votre permis boite automatique, vous aurez accès à une formation de 7 heures, sans examen, permettant de conduire des véhicules en boite manuel. Vous obtiendrez donc un permis de conduire sans aucune restriction.

# Comment se déroule l’examen ?

L’épreuve pratique de l’examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

* réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
* suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d’environ cinq minutes ;
* réaliser un freinage pour s’arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
* procéder à la vérification d’un élément technique à l’intérieur ou à l’extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
* appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux élèves conducteurs ;
* adapter votre conduite dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
* faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l’expert et vous peut s’instaurer au cours de l’épreuve.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

**PARCOURS DE FORMATION**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l’assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

**Parcours théorique**

La formation théorique portant sur des questions «d’entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l’école de conduite avec un support média (BOX) et avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l’enseignant sur le tableau d’affichage) ou via Internet (option d’achat d’accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l’école de conduite, et est dispensée en présence d’un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 11h et de 16h à 19h ainsi que les mercredis de 9h à 11h et de 13h à 17h et le samedi de 8h à 12h. Le moniteur est présent en salle de code.

Les thèmes tels que la signalisation, règles de circulation… sont développés en fonction des élèves présents et de leur niveau.

**Parcours pratique**

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

* en ville sur Montbrison, Savigneux, Précieux et alentours
* en rase campagne
* sur une 2X2 voies
* de nuit (leçons prises en hiver).

**DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

**À LA CATÉGORIE « BEA » DU PERMIS DE CONDUIRE**

**Définition**

Le permis B à embrayage automatique (BEA) ou permis à boite automatique autorise la conduite de véhicule à boite de vitesse automatique et/ou manuelle mais avec obligatoirement un embrayage automatique.

**Programme de Formation**

Une évaluation de départ.

Le rôle de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d’heures moyen et le coût de la formation

**Une formation théorique**

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l’élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d’un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

**Une formation pratique**

13 heures de formation

Après l'obtention de votre permis boite automatique, vous aurez accès à une formation de 7 heures, sans examen, permettant de conduire des véhicules en boite manuel. Vous obtiendrez donc un permis de conduire sans aucune restriction.

**Comment se déroule l’examen ?**

L’épreuve pratique de l’examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l’inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

* réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
* suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d’environ cinq minutes ;
* réaliser un freinage pour s’arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
* procéder à la vérification d’un élément technique à l’intérieur ou à l’extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
* appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux élèves conducteurs ;
* adapter votre conduite dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
* faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L’expert s’attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l’expert et vous peut s’instaurer au cours de l’épreuve.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d’évaluation.

### PIECES A FOURNIR

Photos d’identité agrées (e-photo)

Photocopie de la carte d’identité (recto-verso)

Photocopie de l’A.S.S.R. ou du permis AM

Photocopie de la JDC (entre 17 et 25 ans)

Photocopie d’un justificatif de domicile (- de 6 mois)

Attestation d’hébergement et pièce d’identité (logeur)

**CONDITIONS**

**Inscription code à partir de 17 ans en préfecture (16 ans et demi avec forfait code 6 mois)**

**Age d’examen : 18 ans**